

**Ministère de l'Energie  
à l'att. de M. le Ministre Claude TURMES  
4, place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg**

---

Luxembourg, le 23 décembre 2020  
réf.: FL/2020-12-23 – prime plug-in hybride

**Concerne : maintien de la prime pour plug-in hybrides (PHEV)**

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de vous adresser la présente en tant que House of Automobile qui regroupe les fédérations du secteur automobile (FEDAMO, FEBIAC et MOBIZ) pour souligner notre position quant au maintien de la prime à l'achat des véhicules plug-in émettant moins de 50 g CO<sub>2</sub>/km.

En fait, ces véhicules plug-in hybrides constituent un tremplin stratégique vers l'électromobilité. Une porte d'entrée indispensable vers l'électrification du parc automobile.

La plupart des plug-in hybrides récents disposent d'une autonomie réelle dépassant les 50 km. Cette distance permet de rouler sans aucune émission dans les villes et même d'effectuer le trajet domicile/lieu de travail en mode électrique, sachant que le conducteur européen parcourt en moyenne moins de 50 kilomètres par jour. Ces voitures n'ont plus rien à voir avec les plug-in hybrides plus anciens !

Ainsi, les plug-in hybrides contribuent effectivement à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et autres polluants.

L'analyse des données des charges démontre que les conducteurs de plug-in hybrides chargent leur véhicule très régulièrement et utilisent efficacement la conduite en mode électrique. Il apparaît également que les conducteurs apprécient le plaisir que procure la conduite en mode électrique et la plupart d'entre eux rachètent un véhicule électrifié.

Les plug-in hybrides offrent ensuite une solution au besoin d'autonomie. Le citoyen peut partir en vacances sans se soucier de la disponibilité de bornes de charge.

Les constructeurs automobiles proposent actuellement plus de 85 modèles plug-in hybrides et plus de 35 nouveaux modèles sont prévus entre 2021 et 2023. Ils recourent à cette solution pour atteindre leurs objectifs européens d'émissions dans le cadre de la réglementation CAFE.


Les motorisations plug-in hybrides sont proposées sur des modèles de véhicules existant également en version thermique, tandis que les véhicules 100% électrique affichent un design différent, moins conventionnel, rendant le pas à franchir plus conséquent pour le client.

En conclusion, le citoyen risque d'être confronté à deux discours opposés. Dans l'éventualité où la prime à l'achat de plug-in hybrides n'est pas maintenue, le gouvernement discrédite cette alternative. Or, l'ensemble du secteur automobile promeut activement cette alternative au moyen d'arguments pertinents et convaincants.

Nous vous prions dès lors de bien vouloir prendre en considération ce qui précède et de prolonger la prime d'achat pour les plug-in hybrides et de marquer ainsi une stabilité dans l'approche vers l'électrification du parc automobile.

En nous tenant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre plus haute considération.

HOUSE OF AUTOMOBILE

  
Gery WAGNER  
Porte-parole

Copie adressée à :

- Monsieur François BAUSCH, Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics
- Monsieur Pierre GRAMEGNA, Ministre des Finances